

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Adopté à la séance du 2 juillet 2019 du conseil municipal

Selon l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté lors d'une séance extraordinaire devant être précédée d'un avis public au moins huit jours avant la séance, ce qui a été fait le 21 juin 2019.

Selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit aussi être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un bulletin d'information diffusé sur le territoire de la municipalité.

Ainsi a-t-il été décidé de publier dans le journal *Les Versants* le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* [L.R.Q., ch. C-19].

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) vise les objectifs suivants :

- fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités de développement et des ressources financières disponibles;
- permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- permettre d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunts tout en aidant à connaître les besoins de financement.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables. Il s'agit de projets qui pourraient ou non voir le jour, selon les contraintes rattachées à chacun d'eux. Ce sont donc des intentions et non un engagement ferme à les concrétiser à l'intérieur des délais envisagés.

Pour la période 2020 à 2022, les investissements anticipés totalisent 124,2 millions de dollars et ils sont répartis comme suit :

NATURE DES ACTIFS	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	TOTAL
Voirie	14 225 000 \$	7 325 000 \$	4 800 000 \$	26 350 000 \$
Eaux usées	16 600 000 \$	1 960 000 \$	900 000 \$	19 460 000 \$
Eau potable	5 800 000 \$	2 590 000 \$	1 900 000 \$	10 290 000 \$
Infrastructures autres	2 785 000 \$	6 725 000 \$	3 500 000 \$	13 010 000 \$
Bâtiments administratifs	375 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	775 000 \$
Bâtiments loisirs	1 505 000 \$	49 325 000 \$	200 000 \$	51 030 000 \$
Terrains	210 000 \$	- \$	- \$	210 000 \$
Véhicules	630 000 \$	630 000 \$	630 000 \$	1 890 000 \$
Technologie de l'information	- \$	900 000 \$	- \$	900 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	320 000 \$	- \$	- \$	320 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>42 450 000 \$</b>	<b>69 655 000 \$</b>	<b>12 130 000 \$</b>	<b>124 235 000 \$</b>

Il est prévu que ces investissements seront financés de la façon suivante :

MODES DE FINANCEMENT	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	TOTAL
Emprunts à l'ensemble	27 160 000 \$	46 915 000 \$	10 570 000 \$	84 645 000 \$
Emprunts au secteur	6 430 000 \$	1 980 000 \$	60 000 \$	8 470 000 \$
Emprunts tiers (Gouv. du Québec)	3 880 000 \$	5 198 000 \$	360 000 \$	9 438 000 \$
Excédent accumulé affecté	1 510 000 \$	14 300 000 \$	300 000 \$	16 110 000 \$
Excédent accumulé non affecté	90 000 \$	- \$	- \$	90 000 \$
Promoteurs	- \$	800 000 \$	- \$	800 000 \$
Revenus de taxes	305 000 \$	- \$	- \$	305 000 \$
Soldes disponibles emprunts	1 580 000 \$	- \$	- \$	1 580 000 \$
Subventions fédérales	1 470 000 \$	462 000 \$	840 000 \$	2 772 000 \$
Subvention provinciale	25 000 \$	- \$	- \$	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>42 450 000 \$</b>	<b>69 655 000 \$</b>	<b>12 130 000 \$</b>	<b>124 235 000 \$</b>

La liste complète des projets prévus au PTI 2020-2021-2022 est disponible au [stbruno.ca](http://stbruno.ca), menu « Ville », onglet « Finances ». Voici ci-dessous un aperçu des dix principaux d'entre eux et des périodes fixées pour les règlements d'emprunts :

1. Complexe multisport (2021)	49 000 000 \$
2. Égout collecteur au sud de la 116 (2020)	13 000 000 \$
3. Programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) (2020-2021-2022)	10 500 000 \$
4. Prolongement rue Jean-Talon dans l'écoparc (2020)	6 000 000 \$
5. Reconstruction rue Roberval entre Seigneurial et Clairevue (2022)	4 000 000 \$
6. Reconstruction rue Beaumont Est entre Hirondelles et Boucherville (2020)	3 500 000 \$
7. Reconstruction rue Montarville entre Seigneurial et Rabastalière (2020)	3 500 000 \$
8. Reconstruction rue Rigaud entre Clairevue et Rabastalière Ouest (2020)	3 500 000 \$
9. Reconstruction rue Montarville entre Rabastalière et Clairevue (2021)	3 300 000 \$
10. Aménagement terminus intermodal au centre-ville (2022)	3 000 000 \$

Ces dix projets totalisent 99,3 millions de dollars, ce qui représente 80 % des investissements prévus au cours des trois années à venir.

## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

### Loi sur les cités et villes

- **Article 105.2.2** Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.
- Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.
- Lors de la séance du conseil municipal du 10 juin 2019, il a été décidé par résolution du conseil de diffuser ce rapport dans le journal *Les Versants*.

### Résultats consolidés

#### REVENUS **77 423 386 \$**

- En hausse de 8 991 158 \$ par rapport à 2017 (+13,1%)
- Croissance qui provient des éléments suivants :
  - Taxes (+2,5%) + 1 397 158 \$
  - Droits de mutation immobilière (+43,5%) + 1 265 498 \$
  - Intérêts (+68,2%) + 384 947 \$
  - Ventes de terrains (aucune vente en 2017) + 5 160 915 \$
  - Autres revenus (+9,5%) + 782 640 \$

#### CHARGES **68 355 121 \$**

- En hausse de 4 494 891 \$ par rapport à 2017 (+7,0%)
- Croissance qui s'explique par les éléments suivants :
  - Transport collectif (+5,0%) + 332 032 \$
  - Réseau routier (+7,5%) + 544 961 \$
  - Hygiène du milieu (+5,1%) + 469 760 \$
  - Loisirs et culture (+3,4%) + 433 536 \$
  - Dettes grevant les terrains vendus (aucune en 2017) + 2 270 965 \$
  - Autres charges (+1,6%) + 443 637 \$

#### EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE : **9 068 265 \$**

- Éléments non récurrents ou variables annuellement
  - Revenus nets ventes de terrains + 2 889 950 \$
  - Droits de mutation immobilière + 1 265 498 \$
  - Intérêts + 384 947 \$
  - Autres (droits sur les carrières, remboursement de l'agglomération, don de terrain) + 623 391 \$
- Éléments récurrents et prévisibles + 3 904 479 \$

### Bilan consolidé

#### ACTIFS **185 317 611 \$**

- En hausse de 12 978 961 \$ par rapport à 2017 (+7,5%)
- Croissance qui provient des éléments suivants :
  - Encaisse et trésorerie (+47,0%) + 9 852 553 \$
  - Débiteurs (montants à recevoir) (+17,8%) + 1 159 925 \$
  - Autres actifs financiers (+33,2%) + 84 239 \$
  - Immobilisations (+3,1%) + 4 396 062 \$
  - Autres actifs non financiers (stocks, terrains, etc.) (-62,7%) - 2 513 818 \$

#### PASSIFS **81 704 805 \$**

- En hausse de 3 910 696 \$ par rapport à 2017 (+5,0%)
- Croissance qui s'explique par les éléments suivants :
  - Crédoiteurs et charges à payer (+7,9%) + 580 033 \$
  - Dette à long terme (+4,8%) + 3 253 861 \$
  - Autres passifs (+2,9%) + 76 802 \$

#### EXCÉDENT ACCUMULÉ **103 612 806 \$**

- En hausse de 9 068 265 \$ par rapport à 2017 (+9,6%)
- Composé des éléments suivants :
  - Immobilisations nettes et investissements en cours 87 097 825 \$
  - Excédent de fonctionnement non affecté 10 317 364 \$
  - Affectations et réserves 8 404 696 \$
  - Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (2 207 079) \$

Ce rapport financier a été audité par la firme externe Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (permis de comptabilité publique n° A108623).

**Opinion des auditeurs :** « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

### Endettement net total à long terme

- Dette à long terme consolidée 71 066 180 \$
- Moins : dette des organismes contrôlés (1 200 494) \$
- Plus : frais reportés liés à la dette à long terme consolidée 732 314 \$

#### DETTE À LONG TERME DE LA VILLE **70 598 000 \$**

- Plus : activités d'investissement à financer 448 523 \$
- Moins :
  - Excédent accumulé pour remboursement (2 917 451) \$
  - Ententes Gouvernement du Québec (2 998 050) \$
  - Montants non utilisés d'emprunts contractés (8 139 805) \$

#### ENDETTEMENT NET TOTAL À LONG TERME DE LA VILLE (+1,5% SUR 2017) **56 991 217 \$**

- Plus :
  - Quote-part endettement net total des organismes contrôlés 628 002 \$
  - Quote-part endettement net total de la CMM 175 100 \$
  - Quote-part endettement net total de l'ARTM 3 650 355 \$
  - Quote-part endettement net total de l'agglomération 30 733 579 \$

#### ENDETTEMENT NET TOTAL À LONG TERME CONSOLIDÉ (+ 0,9 % SUR 2017) **92 178 253 \$**

### Indicateurs financiers

- Taux global de taxation réel par 100 \$ d'évaluation :
  - 1,0381 en 2012 0,8817 en 2015 0,8428 en 2018
- Taux d'endettement net total :
  - Administration municipale :
    - 94,4% en 2012 86,6% en 2015 74,2% en 2018
  - Consolidés (incluant Régie eaux usées, CMM et agglomération)
    - 131,0% en 2012 123,4% en 2015 119,1% en 2018
- Poids de la masse salariale dans les charges locales :
  - 43,5% en 2012 45,2% en 2015 42,4% en 2018
- Poids des frais de financement dans les charges locales :
  - 7,9% en 2012 6,1% en 2015 4,8% en 2018

### Rémunération des élus\* (excluant les charges sociales)

PRÉNOM ET NOM	POSTE	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
Martin Murray	Maire	78 969 \$	16 595 \$	95 564 \$
Louise Dion	Conseillère district 1	20 277 \$	10 138 \$	30 415 \$
Vincent Fortier	Conseiller district 2	24 919 \$	12 459 \$	37 378 \$
Caroline Cossette	Conseillère district 3	20 277 \$	10 138 \$	30 415 \$
Martin Guevremont	Conseiller district 4	20 277 \$	10 138 \$	30 415 \$
Isabelle Bérubé	Conseiller district 5	40 891 \$	16 595 \$	57 486 \$
Marilou Alarie	Conseiller district 6	20 277 \$	10 138 \$	30 415 \$
Jacques Bédard	Conseiller district 7	21 291 \$	10 645 \$	31 936 \$
Joël Boucher	Conseiller district 8	20 277 \$	10 138 \$	30 415 \$

\* Comprend la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : agglomération, régie, organisme public de transport).